

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/06/2025 - 12405 - 2015 B 05691 - 814 954 053 - 2 FB

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 5 JUIN 2025
SOUS LE N° 12405

certifié conforme
à l'original
①

DEPOT GREFFE

2024

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

SASU 2 FB

2 rue HIPPOLYTE CAILLAT
94290 VILLENEUVE LE ROI

Siret : 81495405300017

SAS AMA

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile de France

9 Rue de Normandie 92400 COURBEVOIE

Tel. 01.49.05.04.20.

Fax. 01.49.05.04.26.

FB

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2 FB</u>			Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise <u>2 rue HIPPOLYTE CAILLAT 94290 VILLENEUVE LE ROI</u>						
Numéro SIRET* <u>8 1 4 9 5 4 0 5 3 0 0 0 1 7</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois*		<u>12</u>	Durée de l'exercice précédent*			
		<u>12</u>				
			Exercice N clos le <u>30/09/2024</u>			
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations					
	incorporelles					
	Fonds commercial*	<u>010</u>		<u>012</u>		
	Autres*	<u>014</u>		<u>016</u>		
	Immobilisations corporelles*	<u>028</u>	31 740	<u>030</u>	14 421	
Immobilisations financières* (1)	<u>040</u>	220	<u>042</u>	220		
Total I (5)		<u>044</u>	31 960	<u>048</u>	14 421	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	<u>050</u>		<u>052</u>		
	Marchandises *	<u>060</u>		<u>062</u>		
	Avances et acomptes versés sur commandes	<u>064</u>		<u>066</u>		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés*	<u>068</u>		<u>070</u>		
	Autres* (3)	<u>072</u>	908	<u>074</u>	908	
	Valeurs mobilières de placement	<u>080</u>		<u>082</u>		
Disponibilités	<u>084</u>	41 521	<u>086</u>	41 521		
Charges constatées d'avance *	<u>092</u>		<u>094</u>			
Total II		<u>096</u>	42 429	<u>098</u>	42 429	
Total général (I + II)		<u>110</u>	74 389	<u>112</u>	59 967	
PASSIF			Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		<u>120</u>		2 500	
	Écarts de réévaluation		<u>124</u>			
	Réserve légale		<u>126</u>		250	
	Réserves réglementées*		<u>130</u>			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		<u>131</u>		<u>132</u>	
	Report à nouveau		<u>134</u>		60 077	
	Résultat de l'exercice		<u>136</u>		(14 430)	
	Subventions d'investissement		<u>137</u>			
	Provisions réglementées		<u>140</u>			
	Total I			<u>142</u>		48 396
Provisions pour risques et charges			<u>154</u>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		<u>156</u>		10 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		<u>164</u>			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		<u>166</u>			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		<u>169</u>	1 570	<u>172</u>	1 570
	Comptes courants d'associés		<u>173</u>			
	Autres dettes		<u>175</u>			
	Produits constatés d'avance		<u>174</u>			
Total III			<u>176</u>		11 570	
Total général (I + II + III)			<u>180</u>		59 967	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	<u>193</u>		(4) Dont dettes à plus d'un an	<u>195</u>	10 000
	(2) Dont créances à plus d'un an	<u>197</u>		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	<u>182</u>	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	<u>199</u>		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	<u>184</u>	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SASU 2 FB</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le <u>30/09/2024</u>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210	
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214	
			services*	intracommunautaires	217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	24 610	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))		255	254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	39 040	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(14 430)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348		
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(14 430)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des époux-els d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. sepdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
				Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	

fb

Désignation de la société : SASU 2 FB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 59 968 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 14 431 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

le cabinet comptable ne participe pas à l'inventaire physique ni à sa valorisation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	220		220
Créances de l'actif circulant	908	908	
Charges constatées d'avance			

FB.

Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	10 000			10 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes	1 571	1 571		
Produits constatés d'avance				

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 2 500,00 euros décomposé en 250 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	250	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	250	10,00

FB

2 FB

Société par action simplifié de 2 500.00 €
Siège social : 2 RUE HYPPOLYTE CAILLAT
94290 VILLENEUVE LE ROI
814 954 053 RCS

—

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 03/02/2025

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 septembre 2024, s'élevant à 14 430 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à 60 077 €
Correspondant au compte "Report à Nouveau", créateur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le déficit de 14 430 € au compte "Report à Nouveau"
lequel s'élèvera à 45 647 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme
Le président

